

# Programme de législature 2011 - 2015

Le Conseil administratif en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 entend mener collégalement une politique qui restaure la confiance indispensable entre les habitants et leurs autorités. Il veut promouvoir une image positive de la démocratie et de la politique à Vernier.

Sa volonté de diriger sereinement la commune se concrétisera par l'adoption d'une charte par laquelle l'administration et les autorités exécutives s'engagent publiquement à respecter les valeurs fondamentales qui doivent guider toute action publique.

Il entend également entretenir des rapports de confiance avec le Conseil municipal pour œuvrer en bonne intelligence au bien de la population. Fort de son unité retrouvée, il dialoguera en permanence et avec détermination avec les autorités cantonales pour défendre les intérêts des habitants de Vernier.

Afin de répondre aux besoins légitimes de la population, il privilégiera dans son action des solutions cohérentes, qui s'inscrivent dans la durée.

En analysant la situation actuelle et son évolution durant les prochaines décennies, le Conseil administratif a défini ses priorités en fonction des défis sociaux, environnementaux et économiques auxquels Vernier est confrontée.

## Le défi de la cohésion sociale

Face au défi que représente une société toujours plus individualiste, minée par les inégalités et l'indifférence, le Conseil administratif entend proposer un nouveau contrat social communal : celui du « mieux vivre ensemble », qui permette à chacun de trouver sa place dans la société.

« Mieux vivre ensemble » signifie pour le Conseil administratif d'assurer à toutes et à tous les moyens d'une vie digne, active et intégrée dans la communauté verniolane.

Ce contrat social, composé d'actions collectives et individuelles, doit favoriser une participation dynamique de l'ensemble des acteurs de terrain (habitants, associations et collectivités publiques) de même que celle des décideurs politiques au niveau communal et cantonal.

Le Conseil administratif se propose de mener les actions ciblées suivantes :

- Mettre en place une politique de cohésion sociale, qui porte un accent fort et concret sur les quartiers les plus défavorisés de la ville de Vernier.
- Développer les outils de démocratie participative en vue

d'encourager le comportement citoyen et de renforcer le sentiment d'appartenance à Vernier.

- Poursuivre sa mission novatrice en matière d'action sociale et de petite enfance.
- Favoriser les liens intergénérationnels en faisant appel à la participation de tous afin, d'une part, d'offrir aux aînés un milieu de vie permettant leur épanouissement et, d'autre part, d'accompagner la jeunesse de Vernier dans un engagement actif à la vie citoyenne.
- Soutenir et encourager les projets développés par les acteurs publics et privés dans le domaine sportif, culturel et de loisirs, sachant qu'ils contribuent largement à l'intégration des habitants dans la communauté verniolane.
- Offrir aux habitants et aux entreprises une sécurité de proximité dans le respect mutuel.

## Le défi environnemental

La pression du développement sur l'environnement est une réalité vécue toujours plus douloureusement dans la société, notamment par les habitants Vernier. Détérioration de la qualité de l'air, bruits incessants, espaces publics suroccupés, espaces naturels sous pression sont autant de faits dont la maîtrise, toujours plus difficile à trouver, dépasse largement les frontières communales.

L'action du Conseil administratif pour répondre à ce défi doit suivre trois principes : conditionner le développement à l'exigence de la protection de l'environnement, libérer le territoire communal des zones d'entrepôts, mettre en avant la sobriété plutôt que la consommation.

Ces trois principes se concrétiseront pendant cette législature par les actions suivantes :

- Le Conseil administratif, instance de planification du territoire ou maître d'ouvrage, soutiendra ou portera des projets répondant aux critères de haute qualité environnementale : rénovations et constructions conformes aux orientations d'une société à 2000 watt sans nucléaire, planification et aménagement d'écoquartiers, développement de la mixité sociale en matière de logement.
- Le Conseil administratif s'engage à mettre tout en œuvre pour que les zones de dépôts soient réduites au strict minimum, afin d'améliorer la qualité des zones d'activité, de maintenir et de restituer à la population de Vernier des espaces publics de qualité.

- L'ensemble des politiques publiques reposeront sur le souci de la sobriété. Dans le domaine des énergies en particulier, le Conseil administratif mettra en place, outre le plan directeur de l'énergie, les indicateurs, les actions nécessaires et les mesures incitatives à l'efficacité énergétique.
- Pratiquer une politique financière rigoureuse, permettant entre autres de planifier une diminution drastique de la dette, afin de pouvoir assurer à moyen terme les investissements indispensables à un développement harmonieux de Vernier.

### Le défi économique

Depuis quelques années, la population de Vernier est en constante augmentation et cette tendance s'accroîtra avec le développement du quartier de l'Etang. Les autorités sont conscientes que le taux de chômage à Vernier est très élevé et que la fiscalité communale est parmi les plus lourdes du canton. Quant à la dette communale, elle s'élève déjà à 130 millions.

Le Conseil administratif n'ignore pas que les ressources financières de Vernier, déjà précaires, pourront être touchées par les projets de réforme fiscale à l'étude : abolition de la taxe professionnelle, révision de l'imposition des personnes morales, toutes mesures entraînant une baisse substantielle des revenus.

Ainsi, pour aborder l'avenir avec sérénité, le Conseil administratif devra faire preuve d'anticipation dans les quatre domaines suivants :

- Etre un partenaire pour les entreprises situées sur le territoire communal par un renforcement des relations avec le monde économique et accroître le rôle d'interface de Vernier avec les organismes de promotion économique.
- Renforcer ses actions dans le domaine de l'emploi par un ancrage accru des services communaux dans l'économie locale.
- Favoriser un esprit d'entreprise au sein de l'administration communale, afin que les collaboratrices et les collaborateurs se sentent concernés par les différents projets et puissent être fiers d'une administration toujours plus performante.

Dans ce programme de législature le Conseil administratif a mis l'accent sur les trois défis les plus importants à ses yeux. Il n'entend toutefois pas limiter son action aux seuls aspects sociaux, environnementaux et économiques; il abordera les autres domaines de la gestion communale dans le même esprit de dynamisme, de cohésion et de cohérence.

Le succès n'est affaire que de volonté.



De gauche à droite: Yvan Rochat, Thierry Apothéloz et Pierre Ronget.